

De: LEPARC Pierrick <leparcpierrick@aol.com>
Envoyé: vendredi 13 mars 2020 15:00
À: Jean-Pierre GRECIET; Pierrick LEPARC
Objet: Actions du Comité Régional de Bretagne de tir à l'arc, modification du message précédent suite aux décisions fédérales

Bonjour,

Afin de protéger au mieux l'ensemble de la population et de tenir compte de l'évolution de l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a annoncé hier soir une série de mesures pour contrer une crise sanitaire majeure inédite aussi bien par son ampleur, que par ses conséquences dans notre quotidien.

Avec recul, il convient de l'aborder de façon raisonnable, dans une posture de prévention et de contribution à l'effort collectif de limitation de sa propagation, dans le cadre des consignes de l'Etat et des autorités sanitaires. L'enjeu est bien sûr de ne pas être touché par ce virus, mais également de ne pas participer à sa propagation.

De fait, après concertation avec différents élus du comité régional de Bretagne de tir à l'arc dont le président, avec différents intervenants, et en réponse aux messages des licenciés reçus en continu depuis plusieurs jours, nous abordons cette période qui ne sera pas sans conséquence, avec responsabilité et pragmatisme en prenant certaines décisions qui peuvent impacter votre quotidien, avec des répercussions dans le temps présent et à venir. Nous comptons sur votre compréhension de la situation et sur votre hiérarchisation des priorités.

De fait, plusieurs de nos actions sont (seront ou pas) impactées. Les décisions suivantes ont été prises ce matin :

1. Les formations Entraîneur Fédéral (1er week-end) et du 2ème week-end du 4 et 5 avril **sont reportées**. Nous rajouterons un ou deux week-ends supplémentaires fin 2020 début 2021. Si plus de deux week-ends sont reportés, nous déciderons ultérieurement de son maintien ou non cette saison.
2. La Formation Complémentaire Entraîneur du 15 mars **est annulée**. Vous pouvez vous reportez sur celle du 30 et 31 mai dédiée aux poussins. Si celle-ci venait aussi à être annulée, les formations complémentaires auront lieux sur la saison prochaine.
3. Le stage régional de vulgarisation des réglages de l'arc à poulies du 29 mars **est reporté** à la saison prochaine.
4. La journée supplémentaire de la formation Entraîneur du 29 mars **est annulée**.
5. L'examen de l'Entraîneur Fédéral (saison 2019 2020) du 11 avril **est suspendu**, en attente de décision face à l'évolution de cette situation, et d'une nouvelle date.
6. Le stage régional jeunes du 14 au 16 avril **est annulé**.
7. Le déplacement sur le TNJ 1 de Challans du 17 au 19 avril reste pour l'instant maintenu, en attente de décision face à l'évolution de cette situation.

8. Les autres actions programmées après cette date (Assistant Entraîneur, Stage spécifique, TNJ, championnats, etc....) feront l'objet d'une communication en temps voulu.

A partir d'aujourd'hui, les organisateurs de compétitions et ce **jusqu'au 15 avril doivent annuler ou reporter** celles-ci (**décision FFTA du 13 mars 2020**).

Nous conseillons également aux clubs de réfléchir quant au maintien ou non, de leur activité d'accueil dans leurs structures, de respecter les consignes à venir de l'Etat, des Préfectures et des Municipalités.

La FFTA recommande la suspension des entraînements en groupe et des rassemblements.

Merci à tous pour votre collaboration et votre vigilance.

Je demande aux responsables départementaux de relayer cette information aux responsables de club, aux responsables de commission aux personnes concernées.

Cordialement,



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Rappel des consignes sanitaires générales

- Se laver les mains régulièrement
- Tousser et éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Ne plus se serrer la main
- Appeler le 15 en cas de symptômes
- Rester chez soi si on est malade
- Ne pas porter de masque si on n'est pas malade

**Un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 :
0 800 130 000**